

Ecrit par le 23 juillet 2024

# Covoiturage courte distance : le grand bond du Grand Avignon



**Alors que le covoiturage courte distance a explosé en mars sous l'effet de la hausse du prix des carburants, le Grand Avignon est l'agglomération qui a connu la plus forte progression de la région.**

Avec +223% en 1 mois, le Grand Avignon est l'agglomération de Provence-Alpes-Côte d'Azur à avoir enregistré la plus forte progression en matière de covoiturage. La cité des papes est ainsi passée de 358 trajets en covoiturage en février 2022 à 1 157 trajets en mars selon [Klaxit](#), plateforme leader européen du covoiturage domicile-travail centralisant à elle seule 46% de l'offre nationale.

Toujours selon ce classement basé sur les données de [l'Observatoire national du covoiturage quotidien](#) qui recense tous les trajets effectués en covoiturage courte distance par plus de 20 opérateurs

Ecrit par le 23 juillet 2024

partenaires, c'est la métropole Nice-Côte d'Azur qui arrive en tête (voir tableau ci-dessous) devant Aix-Marseille et la principauté de Monaco. Parti de loin, le Grand Avignon arrive désormais 6<sup>e</sup> de ce classement régional totalisant 16 544 trajets en mars. Un chiffre qui permet à la Région Sud de se classer en 8<sup>e</sup> position (+98) des 13 régions françaises.

### **Rouen, Angers et Montpellier sur le podium**

Au niveau national, entre février et mars, en 1 mois seulement, le nombre de covoiturages a bondi de 54%. Dans ce top 10 hexagonal (hors Paris), Rouen reste de loin en première position avec plus de 22 000 trajets réalisés en mars 2022, suivie par Angers (14 213), Montpellier (13 758) et Nantes (12 002) dans la tranche des plus de 12 000 trajets mensuels réalisés. Toulouse (10 804), Annecy (10 286), Beauvais (10 266) et Metz (10 117) réalisent chacune plus de 10 000 trajets mensuels. Beauvais compte même plus de trajets réalisés en covoiturage que Lyon ou Marseille, en étant 25 fois plus petite. Nice et Marseille figurent ensuite respectivement en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> position.

Bordeaux, Lille, Strasbourg, Rennes et Grenoble, qui font pourtant partie parmi les 10 plus importantes métropoles françaises, sont absentes du classement.

### **Plus de succès dans les territoires qui subventionnent les trajets**

« Entre février et mars, le nombre d'inscrits a été multiplié par 3 chez Klaxit, constate [Julien Honnart](#), président et cofondateur de Klaxit. Avec la hausse du prix des carburants, les automobilistes ont donc cherché des solutions et se sont massivement inscrits sur l'application. Les volumes de trajets en covoiturage ont, eux, augmenté de 60%, soit 3,5 fois moins rapidement. Car les inscrits qui ont finalement franchi le pas et se sont mis à covoiturer sont ceux qui se situent dans des collectivités qui subventionnent les trajets. Même avec un litre de carburant à plus de 2€, les automobilistes ne voient pas leur intérêt économique sur le seul partage des frais. Il est nécessaire que le trajet soit subventionné par la collectivité pour qu'ils y trouvent un intérêt économique suffisant, laissent leur voiture au garage et deviennent passagers. »

### **120€ par mois pour le 'covoitreur'**

Depuis le vote de [la loi LOM](#) de décembre 2019, le modèle économique du covoiturage courte distance repose sur les incitations financières mises en place par les collectivités locales.

Elles s'établissent ainsi : l'équivalent de 1,5 passager transporté sur 20km aller/retour pendant 20 jours sur un mois = 1,5 passager x 2€ x 2 aller/retour x 20 jours = 120€/mois.

C'est ce que Klaxit appelle la 'formule magique' : les passagers voyagent gratuitement ou à un prix symbolique et les conducteurs sont rémunérés entre 2€ et 4€ par trajet et par passager, soit 120€ / mois pour un usage régulier. C'est la collectivité qui paye la différence et crée ainsi un intérêt économique pour les automobilistes à laisser leur voiture au garage et devenir passager d'un covoiturage.

« La hausse du prix des carburants incite massivement les automobilistes à chercher des solutions alternatives mais le déclencheur pour covoiturer est bien l'incitatif financier de la collectivité, insiste Klaxit. Même avec un prix des carburants haut, sans incitatif financier, pas de passage à l'acte ni de covoiturage régulier. Et quand cet incitatif s'arrête, le covoiturage s'arrête. »

Ecrit par le 23 juillet 2024

Preuve en est, entre mi-juillet 2020 et mi-février 2021, Ile-de-France Mobilités a suspendu son financement des trajets en covoiturage, entraînant une chute de 95% des trajets réalisés en covoiturage en Ile-de-France.

---

## L'incubateur Camina agrandit son territoire d'accompagnement entrepreneurial

Depuis 2018, l'incubateur Camina, porté par [Initiative Terres de Vaucluse](#), accompagne les projets d'entrepreneuriat de la communauté d'agglomération du Grand Avignon et de la communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse. Aujourd'hui, son rayonnement s'étend et s'ouvre à la celle des Sorgues du Comtat.

Camina lance un appel à candidatures, qui s'achèvera le 15 juin prochain. En tout, 15 projets des trois territoires sur lesquels l'incubateur opère seront retenus. Ces projets seront accompagnés de la mi-septembre jusqu'à la mi-janvier 2023. Durant ces mois, 2 à 3 ateliers seront organisés par semaine, un accompagnement individuel sera mis en place tous les 15 jours ainsi que des temps de coopération entre « startés. »

Pour être éligible à cet accompagnement, il faut porter un projet innovant ayant un impact social et/ou environnemental important sur le territoire. Si cette ambition concerne l'économie circulaire, le développement durable, la ville durable, le tourisme durable, la gestion des déchets, la formation et l'emploi, la consommation collaborative, l'inclusion sociale, l'agriculture durable, l'innovation ou encore la culture, les futurs candidats sont invités à télécharger [le dossier de candidature](#) sur le site d'Initiative Terres de Vaucluse et à l'envoyer à [florence.levasseur@initiativeterresdevaucluse.fr](mailto:florence.levasseur@initiativeterresdevaucluse.fr).

**Pour plus d'informations, contactez le 04 90 14 91 91.**

V.A.



Ecrit par le 23 juillet 2024

# Digues de la Barthelasse : la commission d'enquête dévoile son rapport



**Après l'enquête publique qui s'est tenue du 6 janvier au 9 février dernier, la commission d'enquête sur l'amélioration de la protection des îles Piot et de la Barthelasse contre les crues du Rhône sur la commune d'Avignon vient de rendre son rapport public.**

« La commission chargée de conduire l'enquête publique sur le projet de confortement des digues Piot et Barthelasse a rendu son rapport public, expliquant la communauté d'agglomération du Grand Avignon et la commune d'Avignon. Elle émet un avis favorable, avec deux réserves et des recommandations, qui rendent possible le lancement du projet, tout en conciliant le respect de l'environnement, comme l'avaient exprimé le Grand Avignon et la Ville d'Avignon dans leurs observations. »

**Un espace environnemental et agricole majeur pour l'agglomération**

Ecrit par le 23 juillet 2024

Pour rappel, le Grand Avignon porte un projet d'amélioration de la protection contre les crues des îles Piot et de la Barthelasse dans le cadre de son action en faveur de la prévention des inondations. Ce secteur, situé dans le lit majeur du Rhône sur la commune d'Avignon, constitue une des zones d'expansion des crues du Rhône et subit donc régulièrement des inondations. Ces îles sont habitées par une population permanente d'un millier d'habitants et peuvent accueillir une population beaucoup plus importante en période estivale.

Par ailleurs, cette zone constitue également un poumon vert de l'agglomération et lieu de production agricole majeur pour le territoire abritant également une forêt alluviale préservée. Cependant, cet espace est sécurisé par un ensemble d'ouvrages de protection construits à différentes époques qui offre un niveau de protection inégal.

### **Mieux protéger la zone**

L'objectif de l'agglomération et de la Ville est d'assurer la protection des secteurs urbanisés des îles Piot et Barthelasse, permettant de garantir la sécurité des personnes et des biens, supprimer le risque de rupture des digues en cas de surverse du Rhône, réduire la fréquence des inondations, retarder l'arrivée des éventuels débordements pour une meilleure gestion de crise ainsi que de pérenniser les activités de production agricole, de tourisme et de loisirs.

### **Avis favorable avec 2 réserves**

« Le rapport souligne d'abord la forte participation du public au cours de cette enquête qui a recueilli 1 600 observations sur le registre dématérialisé, plus de 300 observations sur le registre papier et 2 pétitions de l'association SOS Barthelasse et de l'ASCO (Association syndicale constituée d'office, gestionnaire des digues et ouvrages hydrauliques), rappelle le Grand Avignon. C'est sur la base de ces contributions citoyennes que la commission d'enquête, instance indépendante, a exprimé ses conclusions. Elle relève ainsi la nécessité légale et technique de mettre en œuvre ce confortement pour supprimer le risque de rupture des digues actuelles et dans l'objectif d'assurer la protection des habitants et de pérenniser les activités économiques sur les deux îles. »

La commission d'enquête exprime cependant deux réserves sur le projet qui concernent tout d'abord, « l'absence de solution proposée pour l'appontage des péniches, et ensuite, l'absence de solutions alternatives pour éviter l'impact sur la ripisylve sur les sections 1 et 2 du chantier, correspondant à la portion de la digue de la Barthelasse comprise entre le chemin de la Traille et le chemin de la Projette ».

### **Lancement des travaux en 2023**

Pour le Grand Avignon comme pour la ville, il s'agit là d'une position équilibrée, permettant de répondre tout à la fois aux enjeux de protection des populations et des acteurs économiques de ces îles tout en préservant la richesse naturelle et la biodiversité exceptionnelles de ce territoire unique en Europe.

« En conséquence, le Grand Avignon, qui pilote ce projet depuis 2018, va pouvoir engager un programme de travaux, le plus respectueux possible de l'environnement, et dans les délais impartis, se félicite l'agglomération. En 2023, seront ainsi lancés les travaux de confortement des digues sur toutes les sections qui font l'objet d'un consensus, à commencer par l'île Piot et les mesures de compensation hydraulique au niveau du quai des Allemands. En parallèle, pour les sections faisant l'objet d'une réserve de la commission d'enquête, le Grand Avignon va engager des études complémentaires pour trouver une

Écrit par le 23 juillet 2024

solution alternative conciliant toujours plus et mieux protection des habitants et respect de la biodiversité. »

## Grand Avignon : Orizo se mobilise pour les réfugiés ukrainiens



Depuis fin février, la guerre sévit en Ukraine. De nombreux Ukrainiens ont trouvé refuge en France. À ce jour, le Vaucluse a accueilli 550 d'entre eux, dont 155 enfants. Pour leur venir en aide, le Grand Avignon se mobilise et leur propose un pass mensuel gratuit et renouvelable valable sur tout le réseau de transport Orizo, que ce soit les bus, les tramways ou encore les Vélo pops.

Pour en bénéficier, les ressortissants ukrainiens ou leurs hébergeurs doivent contacter Orizo par mail à l'adresse [agence.tcra@gmail.com](mailto:agence.tcra@gmail.com) et transmettre une pièce d'identité, le nom et le prénom du bénéficiaire ainsi que sa date de naissance et son adresse postale sur le territoire du Grand Avignon, mais aussi un certificat d'hébergement. Il est également possible de déposer le dossier avec toutes ces pièces directement

Écrit par le 23 juillet 2024

à l'agence Orizo au 1 Avenue De Lattre de Tassigny, Avignon. La demande de renouvellement de l'abonnement se fait également par mail.

V.A.

## Villeneuve interdit la circulation des véhicules de plus de 19 tonnes



La municipalité de Villeneuve-lès-Avignon a décidé d'interdire la circulation des véhicules d'un poids supérieur à 19 tonnes sur son territoire. Cette décision valable toute l'année concerne les voies communales et départementales suivantes :

- avenue Gabriel Péri,



Ecrit par le 23 juillet 2024

- avenue Charles de Gaulle,
- avenue de Verdun,
- boulevard Frédéric Mistral,
- boulevard Léon Gambetta,
- avenue des Cévennes,
- boulevard Calmette,
- avenue Pasteur,
- boulevard Gynemer,
- chemin de Monteau.

Les véhicules concernés doivent donc désormais se conformer au plan de déviation (voir ci-dessous) qui les oriente vers les ponts du Royaume (dans le prolongement gardois de celui du pont Daladier) et de l'Europe. Deux ouvrages d'art qui doivent prochainement faire l'objet de travaux dans le cadre [des aménagements du tramway et du Chron'hop de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon](#).

« Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours et d'urgence, de services réguliers de transport en commun, aux véhicules de desserte locale, aux véhicules des services municipaux et aux véhicules de collecte des ordures ménagères », précise toutefois la cité cardinalice.

#### **Dérogação possible**

Une dérogation de circulation peut être délivrée par les Services techniques de la mairie qui rappelle cependant que « tout bénéficiaire, à titre quelconque, d'une dérogation de circulation conserve l'entière responsabilité de tout accident corporel, des dégradations au revêtement et mobilier urbain ou privé, provoqués par le passage de son véhicule ».

*Renseignements : Services Techniques -Tél. 04 90 27 49 20*

---

## **Agenda des villes du Grand Avignon**

### **Grand Avignon, tout ce qui se passe dans les villes pour se distraire, vivre, apprendre, comprendre**

Vous en rêviez, l'Office du tourisme d'Avignon l'a fait mais vous ne le saviez peut-être pas. Quoi ? Produire un agenda recensant nombre d'événements culturels pour ce mois d'Avril. Le Pontet, Morières-lès-Avignon, Sauveterre, Velleron, Les Angles... Vous saurez ce qui se passe chez vous et à côté en compulsant l'agenda tout frais sorti. Il se passe plein de choses au Grand Avignon et c'est pile pour vous !



Écrit par le 23 juillet 2024

Bonne exploration. Ça se passe [ici](#) !  
MH

## Villeneuve-lès-Avignon : visite guidée autour de l'histoire de Sainte Casarie



**Ce vendredi 25 mars, l'office de tourisme du Grand Avignon organise sa première visite guidée de l'année. Un événement qui sera centré sur l'histoire de Sainte Casarie, dont l'épithaphe se situe à Villeneuve-lès-Avignon.**

L'[office de tourisme du Grand Avignon](#) débute la saison des visites guidées. Le premier rendez-vous, dont le départ se fera à l'office de tourisme, se tiendra dans l'après-midi du vendredi 25 mars à Villeneuve-lès-Avignon.

Les férus d'histoire sont invités à venir découvrir le récit de Sainte Casarie, qui est étroitement liée à l'[Abbaye Saint-André](#), qui elle est à l'origine de la commune. Au programme : visite de l'église collégiale Notre-Dame qui abrite un texte qui fut gravé dans le marbre en 586 et était placé sur la tombe de Sainte Casarie.

***Réservation obligatoire à l'office de tourisme ou par téléphone au 04 90 03 70 60.***

***Vendredi 25 mars. 14h30. Office de tourisme du Grand Avignon. Place Charles David. Villeneuve-lès-Avignon.***

## La CCI veut faciliter les synergies entre les entreprises vaclusiennes



[La CCI \(Chambre de commerce et d'industrie\) de Vaucluse](#) vient de réunir près d'une quarantaine d'entreprises locales lors de sa dernière rencontre 'Synergies inter-entreprises'. L'événement, qui s'est tenu au [Paradou Best Western à Montfavet](#), visait à proposer un atelier de détection pour les entreprises afin de devenir actrices de l'économie circulaire locale.

Cette démarche collaborative est mise en place dans le cadre d'un Programme territorial synergies inter-entreprises (PTSI) ayant pour objectif de « créer un vaste réseau d'entreprises multi-sectoriel créateur d'opportunités » ainsi que de « faciliter la coopération entre les acteurs des territoires par la mise en place de synergies aux bénéfices économiques, sociaux et environnementaux. Toutes les ressources, matérielles et immatérielles, sont concernées par ce programme (énergie, déchets, eau, expertise, logistique, services, infrastructures, etc.).

**Promouvoir une économie circulaire**

Ecrit par le 23 juillet 2024

« Le monde économique est un acteur majeur pour réaliser les transformations nécessaires notamment en faisant évoluer le modèle économique des entreprises qui s'inscrivent de plus en plus dans une logique d'économie circulaire, explique Dominique Damiano, membre titulaire de la CCI de Vaucluse et président de la commission 'Proximité, coopération territoriale et économie circulaire. Achats durables, éco-conception, écologie Industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, recyclage, font partie des composantes de la transition écologique dans lesquelles les entreprises se sont engagées durant cet atelier. »

### Une restitution pour concrétiser la démarche

Organisé en partenariat avec [le Grand Avignon](#), [Luberon Sorgues Entreprendre](#), [la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse](#) et [la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse](#), ce premier rendez-vous était destiné à toutes les entreprises du territoire sauf celles du secteur tertiaire. Un atelier de restitution, avec les mêmes entreprises sera organisé en avril, afin de concrétiser la démarche.

Référent technique CCI de Vaucluse : [Nathalie Duchozal](#), responsable 'Environnement et développement durable' au 04 90 14 87 30 - 06 15 32 26 52





## Grand Avignon, Joël Guin dévoile les dates des travaux des ponts de l'Europe et Daladier



**Lors du dernier Conseil communautaire du Grand Avignon, Joël Guin, président du Grand Avignon, a voulu apporter un éclairage quant aux dates de travaux qui se feront sur les deux ponts d'Avignon : le pont de l'Europe et le Pont Daladier.**

**Joël Guin**, président du Grand Avignon a souligné que les travaux n'auraient pas lieu sur les deux ponts en même temps précisant que les travaux du Chron'hop (Ndlr : du pont de l'Europe au rond-point des Angles jusqu'au Leclerc) auront lieu de 2022 à 2025 et les travaux du Tram de 2023 à 2026 (Ndlr : sur le pont Daladier et les allées de l'Oulle). «J'ai demandé à ce que les Chron'hop ainsi que les parkings relais soient mis en service avant les travaux du tram», insiste le président de l'agglomération.



Ecrit par le 23 juillet 2024

(© Grand Avignon)

**Jean-Pierre Cervantès, conseiller municipal et communautaire EELV** s'est alarmé expliquant : «Ce que vous me dites monsieur le président m'inquiète un peu. Vous dites que les Chron'hop doivent être mis en service avant les travaux du tram, mais cela pose problème car si l'on doit fermer le pont Daladier alors que le pont de l'Europe présente déjà des voies dévolues aux Chron'hop, c'est donc qu'il aura moins voies pour les voitures. Peut-être serait-il judicieux de faire les travaux nécessaires sur le Pont Daladier avant la mise en place des Chron'hop sur le pont de l'Europe afin de minimiser les problèmes de circulation.»

Ce à quoi **Joël Guin** a répondu : «Il ne faut pas se leurrer, il y aura des perturbations mais nous travaillons pour que ce soit le moins pénalisant possible.»

Jean-pierre Cervantès (© Grand Avignon)

**Pascale Bories, maire LR de Villeneuve-lès-Avignon, conseillère communautaire, conseillère départementale du Gard et présidente du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du bassin de vie d'Avignon**, est intervenue sur les autorisations de programmes dont celui des transports en commun : «La précédente annexe de ces autorisations de programme a mis en évidence un risque de chantier simultané sur le Pont Daladier, le Pont de l'Europe, les voies, le tram, le Chron'hop et le parking relais des Angles. La mobilité sur les grands axes communautaires doit se réfléchir collectivement et dans l'intérêt de l'ensemble de nos populations.»

« Les maires gardois avaient écrit au Grand Avignon pour rappeler, suite à la présentation du projet, les possibles travaux simultanés réalisés par la commune d'Avignon sur les voies le long du Rhône, cela pouvant induire un embouteillage supplémentaire, poursuit le maire de la cité cardinalice. Il faut absolument procéder par phases, permettre aux communes extérieures de pouvoir disposer de transports en communs efficaces et optimum qui permettront, en effet, de réduire le nombre de véhicules sur les ponts, lors des chantiers. Le parking relais de "Grand Angles" devra être effectif, réalisé et en service préalablement à la réalisation des travaux du tram pour que le pont de l'Europe ne soit pas bloqué par les travaux du Pont Daladier. Je m'abstiendrai, M. Le Président sur cette délibération (n°20) afin que nous clarifions, peut-être par un comité de pilotage ensemble, la planification de ces chantiers de manière à ce que nous puissions le valider préalablement au vote.»

Pascale Bories (© Grand Avignon)

**David Fournier, adjoint au maire PS à Avignon, conseiller communautaire** a expliqué « avoir préféré entendre cela lors du mandat précédent lorsque nous alertions sur les difficultés que pourraient vivre les Avignonnais, lors de la programmation des travaux de la 1<sup>re</sup> ligne de tram. J'aurais souhaité que le prédécesseur de Mme Borie (Ndlr : Jean-Marc Roubaud, ancien maire de Villeneuve-lès-Avignon et président du Grand Avignon) agisse de même pour l'ensemble de la population avec une vision sur l'ensemble du territoire et pas seulement Gard-Vaucluse car nous ne sommes pas en compétition les uns avec les autres. Ce qui compte ? L'intérêt général. Ce que nous souhaitons ? Que sur toutes les voies

Écrit par le 23 juillet 2024

d'aménagement, les travaux d'accompagnement autour du tram ne soient pas délaissés.»

David Fournier (© Grand Avignon)

**Anne-Sophie Rigaud, conseillère municipale RN de la cité des papes, conseillère communautaire, conseillère régionale** « Je rejoins Madame Bories sur les futurs travaux du Pont Daladier car même si nous sommes sur deux départements différents et deux régions bien distinctes nous partageons un même territoire et il est fort à craindre que les futurs travaux sur les Allées de l'Oulle fassent naître et même croître les embouteillages. Est-il prévu une enquête de circulation à l'échelle de l'agglo ? »

Anne-Sophie Rigaud (© Grand Avignon)

### La délibération

La Délibération n°20 portait sur 'Finances, programme annuel d'investissement du grand Avignon, autorisations de programme et des crédits de paiement'. Au final, sur les 72 votants, 53 ont voté pour et 19 se sont abstenus (notamment tous les élus gardois sauf un).

MH, DP, LG

Voir les discussions et les votes sur la délibération n°20 du Conseil communautaire du Grand Avignon du 12 mars 2022